

CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 13					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur.	d. au		27 pou.		
du mat.	dessus	deg.	lig.		
	de 0.				
Midi....	101 au	65 deg.	27 pou.	Sud.	Soleil.
	dessous		8 ign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	0 h.	6 h.			
19 n.	9 n.	37 2 n.	Dernier quart.	28	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 13 mars 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

La défaite de la camarilla n'est plus niée; ses organes les plus ardents ne peuvent plus long-temps dissimuler l'état des choses. Tout ce que l'ambition a de ressources, de cabales, d'intrigues, a été employé, et n'a pu réussir; il faut céder et laisser passer en d'autres mains le pouvoir qu'on ne peut plus garder. Le ministère Molé se retire donc, condamné par les électeurs; la coterie des courtisans qui depuis deux ans dirige d'une manière occulte les affaires de la France, qui gouverne enfin sous la menteuse responsabilité d'un ministère qui n'a ni la conviction de ses actes, ni le mérite des principes qu'il défend, la coterie est pour le moment abattue; le parlement, soutenu de la volonté des électeurs, reprend l'influence qui lui appartient et qui fut trop long-temps annulée. Toutefois la victoire est loin d'être complète; si le parti aujourd'hui battu a tout fait pour échapper à la nécessité d'une retraite et conserver le pouvoir; si l'a reculé devant aucune tentative de corruption pour éloigner une défaite que l'esprit public rendait inévitable; si l'a joué la tranquillité du pays, compromis les relations commerciales, arraché le pain aux malheureux ouvriers pour affaiblir les conséquences de sa chute, que ne fera-t-il pas aujourd'hui pour annuler les résultats de la bataille qu'il a perdue!

Ce serait commettre une grave erreur que de supposer au pouvoir la pensée qu'il est placé à la tête de la nation pour la diriger suivant le vœu national; il s'y croit placé avec le droit de la conduire à son propre gré; et comme le pays veut marcher dans la voie des améliorations politiques autant que matérielles, et que le pouvoir est toujours opposé aux premières et résiste souvent aux secondes dans des vues de satisfactions privées, il s'ensuit que les intérêts véritables du pays sont rarement d'accord avec les intérêts factices du pouvoir, et que nous subissons les conséquences de la lutte.

Du jour où la discussion de l'adresse révéla au ministère l'opinion du pays qui se produisait à la tribune, mitigée par les formes parlementaires, adoucie dans la bouche de beaucoup d'orateurs par la crainte de compromettre leur avenir, le ministère se jugea et se vit perdu. L'adresse votée, il pensa à se retirer; mais toute combinaison échoua parce que les hommes que l'on voulait charger de la direction, ne la voulaient à leur tour accepter qu'à la condition de dissoudre la chambre, afin de marcher avec une nouvelle représentation dans une voie plus large d'améliorations politiques et matérielles dont leur avènement eût été le signal. En réalisant cette pensée, on évitait toute perturbation, toute crainte; la sécurité n'était pas troublée, parce qu'on ne pouvait raisonnablement redouter de lutte, et le pays votait sous l'influence libérale des événements, et non sous l'influence corruptrice qui vient de se produire avec tant de hardiesse. Le parti de la cour ne s'abusa pas sur la gravité des circonstances; la chambre fut dissoute, et tandis que la centralisation gouvernementale servait l'ambition et permettait à toutes les intrigues de jouer à leur aise, à peine laissait-on aux électeurs pris à l'improviste, le temps de se concerter et de s'entendre. Malgré tout ce que la position avait de défavorable, l'opinion publique a triomphé; les ministres viennent de déposer encore une fois leurs démissions, mais il y a un parti acharné contre les libertés qui ne dépose jamais la sienne, un parti qui repousse toute réforme électorale, qui se cramponne aux lois de septembre, qui refuse la conversion des rentes, qui veut des apanages, des lois élastiques, qui veut être le maître enfin; ce parti, c'est celui de la cour.

Qu'on ne dise pas que rien ne l'éclaire. Il est éclairé, il est adroit; mais il ne se résigne pas facilement. Il a été battu, il n'est jamais détruit, et aujourd'hui toute son adresse va s'employer à neutraliser l'effet de la victoire. Voilà pourquoi nous sommes retombés dans ces incertitudes, dans ces combinaisons impossibles, qui ont marqué la fin de la discussion de l'adresse; voilà pourquoi, avant d'arriver à la formation d'un ministère, nous revoyons cet accablant de noms, groupés ensemble, puis disjoint, qui doivent disparaître et se séparer de nouveau; voilà pourquoi toute recombinaison se modifie chaque nuit, perd un nom, se transforme et ne peut réussir, parce qu'elle pêche toujours par quelque côté, toutefois accusant moins l'impuissance que la mauvaise foi.

Cependant les esprits sont en suspens; on attend le calme pour renouer les relations commerciales, pour redonner du travail à ceux qui en manquent. On attend un ministère pour savoir si notre commerce extérieur sera long-temps encore paralysé par la crainte de pirates que la guerre du Mexique vient de jeter à l'encontre de nos vaisseaux marchands. On veut être assuré qu'après notre victoire les vaincus veulent bien nous accorder la paix. On désire savoir si le négoce, si l'industrie doivent trembler que nos fabriques envoient sur les marchés américains, l'industrie sucrière, qui a pour la France un double intérêt, celui de l'agriculture au dedans, celui du commerce extérieur, intérêt compliqué de la formation de marins, de la conservation de points de relâche en cas de guerre, l'in-

dustrie sucrière, disons-nous, attend des lois une solution qui fixe son sort. Voilà ce que l'on demande, et les hommes qui se sont menteusement posés comme les défenseurs des intérêts matériels continuent à les compromettre pour servir une camarilla.

La question politique du moins ne donne-t-elle à l'extérieur aucune inquiétude? Elle n'est passuivie avec plus de sagesse. Pendant qu'on hésite, qu'on tergiverse, le temps s'écoule, la Belgique se courbe devant la conférence, et nos frontières sont ouvertes aux troupes de la confédération. Pendant ce temps, les partis continuent à donner en Espagne l'affreux spectacle de meurtres calculés, d'assassinats commis avec la plus froide férocité, et au lieu d'un peuple ami, allié, chez lequel, si le sang est compté pour rien, nous trouverions un débouché pour nos produits, nous n'aurons bientôt plus qu'un voisin misérable, sans force et sans énergie, dont il nous faudra nourrir les exilés des deux partis.

Et c'est devant de pareilles complications que l'on devrait avoir hâte de résoudre, que la cour élude et cherche les moyens de reconquérir son influence; c'est alors qu'au lieu de céder au vœu national, qu'au lieu d'obéir aux intérêts pressants, elle s'amuse à combiner M. Molé avec M. Soult et M. Guizot, afin de laisser dans le cabinet qui se prépare le levain de l'ancien. Ainsi il y aurait dans cette combinaison, si elle pouvait réussir, la doctrine personnifiée dans M. Guizot, toute la pensée du ministère qui tombe représentée par M. Molé, et seulement la présidence réelle, incarnée dans M. Soult. D'autres combinaisons accablent M. Dupin, qui ne sait jamais la veille ce qu'il sera le lendemain, à M. Thiers qui n'a de fixité que dans une seule question, celle d'Espagne. Bien d'autres noms sortent ensemble d'une espèce de roue de fortune où la cour va les prendre au hasard pour avoir l'air d'y mettre de la bonne volonté. Jusqu'à ce moment, nulle combinaison n'avait des chances de succès. Nous saurons bientôt si le parti de la cour a fait de réelles concessions, si l'a résigné, ou si les hommes qui accepteraient le pouvoir ne seront que des ambitieux, avides de portefeuilles, et pressés de jouir des joies du triomphe, sans s'inquiéter si ceux qu'on leur associe pourront marcher avec eux, si les frotements, les chocs, ne seront pas trop forts pour détruire l'harmonie.

Nous saurons bientôt si c'est la France qui doit gagner au triomphe de la coalition, ou si le pays n'a travaillé que pour satisfaire quelques ambitions.

Que serait en effet pour le pays l'arrivée au pouvoir de M. Dupin, s'il ne faisait que se venger de ses complaisances pour la cour par de mauvaises boutades? Que lui ferait M. Thiers, s'il ne savait que décider une intervention en Espagne? Que gagnerait la France de si précieux à voir la doctrine de l'école de Guizot substituée à la réaction Molé? La présidence réelle imposée par M. Soult, tout en ramenant le gouvernement représentatif à ses vrais principes, tout en faisant triompher la morale qui veut que la responsabilité d'un acte appartienne à son auteur, satisfait-elle aux besoins de la France, si elle était la seule concession du pouvoir? Non. Donnerait-elle de la force à un ministère? Pas mieux. Nul ministère ne pourra trouver un appui dans l'opinion publique, une force en dehors de soi assez puissante pour lui permettre de résister aux attaques incessantes du parti de la cour, qu'à la condition de satisfaire aux vœux du pays; c'est-à-dire qu'à la condition de défendre la prérogative parlementaire contre la prérogative ministérielle qui a faussé le principe de la constitution; qu'à la condition de lever l'étendard de la réforme électorale, de briser un privilège illégitime, et de satisfaire à des besoins évidents; qu'à la condition de rapporter les lois de septembre, lois monstrueuses, lois de terreur, qui ont gardé toute leur puissance, lors même qu'elles ont perdu tout prétexte; qu'à la condition de faire prononcer la conversion des rentes, d'inspirer assez de confiance pour obtenir les chemins de fer, de s'occuper de l'organisation tant promise du travail.

Un ministère qui n'entrerait pas dans cette voie avec la ferme intention d'y marcher, ne pourrait rien pour le pays; ce ne serait qu'une nouvelle réunion d'ambitieux, se parant d'un autre drapeau, trompant les électeurs dont les voix auraient assuré leur triomphe, et sacrifiant lâchement les intérêts généraux, après avoir atteint le but de leurs secrets desirs.

K.

Le *Courrier du Bas-Rhin* répond en ces termes à la dernière lettre du vainqueur de Vidocq :

C'est, il faut l'avouer, pousser loin l'impudeur que de prétendre assigner M. Martin devant la chambre, et de chercher à mettre sous le patronage de la représentation nationale l'honneur, la candeur, la pureté virginale de M. Emile de Girardin.

C'est ensuite se moquer du public que de lui annoncer d'un ton de maître une pareille prétention. Qu'est-ce que la chambre de 1839 peut avoir de commun avec un débat qui a commencé devant la chambre de 1837, et qui s'est poursuivi dans les journaux quand ni M. Martin ni M. de Girardin n'étaient plus députés?

M. de Girardin sait très-bien que la chambre des députés est depuis long-temps lasse de s'occuper de sa personne et de ce qui le concerne; il sait très-bien que lorsqu'il montera à la tribune pour accuser M. Martin, son persécuteur, la chambre l'empêchera de parler; car la chambre n'ignore pas que, soit à la tribune nationale, soit en police correctionnelle, une discussion dans la-

quelle est engagée la personne de M. de Girardin est toujours féconde en scandales.

Si donc M. de Girardin a l'air aujourd'hui de donner à M. Martin un rendez-vous public à la tribune, c'est qu'il compte sur le sentiment de répugnance qui s'élèvera dans le sein de la chambre pour étouffer une pareille discussion, c'est qu'il espère se faire de cette répugnance même un bouclier contre toutes les attaques dont il pourrait être l'objet.

M. Martin est, du reste, trop haut placé dans l'estime du pays, pour être obligé de descendre à aucune explication envers M. de Girardin. M. Martin n'a rien inventé; il a cité des faits recueillis par ses soins, et il a rendu un grand service au pays et à la morale publique, en soulevant un coin du voile qui couvre la corruption et l'immoralité de certains hommes que le gouvernement emploie comme ses agents.

Entre M. Martin et M. de Girardin il ne peut y avoir ni affaire d'honneur, ni lutte électorale, ni même un duel de tribune.

Le *Courrier français* et avec lui le pays viennent de faire une perte infiniment regrettable. M. Chatelain, rédacteur en chef de ce journal, est mort hier dimanche, à l'âge de 49 ans à peine. Depuis vingt ans, M. Chatelain avait mis sa plume énergique au service de ses opinions libérales, et jamais on n'avait eu à lui reprocher aucune déviation dans sa conduite politique.

M. Chatelain, né en 1790, à Saint-Quentin, dans ce département d'où sont sortis tant d'hommes de trempe supérieure, entra d'abord dans la carrière des armes, et ses services en Espagne, en Russie et en Allemagne, depuis 1808 jusqu'au licenciement de 1815, lui valurent la croix d'honneur et les épaulettes d'officier. Il avait, comme Carrel, les vertus militaires, la bravoure, la franchise et la fermeté. Comme lui il prit la plume en déposant l'épée; comme lui, il détesta la Restauration et la combattit. Il écrivit le *Voyage d'un étranger en France*, le *Pay-san et le Gentilhomme*, les *Lettres de Sidi-Mahmoud*, le *Seizième siècle* en 1817, ouvrages qui respirent l'amour du pays et qui sont pleins d'ailleurs d'une fine ironie et d'une verve démocratique.

L'écrivain dont nous déplorons la perte devint le rédacteur en chef du *Courrier* au moment où le *Censeur* et la *Renommée* se fondirent dans ce premier journal. Il partagea en outre la gérance de cette feuille, en 1828, avec M. Valentin de La Pelouze, dont il a toujours été l'ami.

M. Chatelain, nous l'avons dit, est toujours resté fidèle à ses convictions; il voulait la monarchie avec des institutions démocratiques; il avait long-temps espéré que ce rêve de sa vie, que ce but de ses efforts ne serait plus une chimère. Nous n'oserions pas dire qu'il a emporté ses espérances avec lui.

Depuis quelques années, il a fallu à tous ceux qui avaient sa-lué de leurs vœux l'avènement de l'ordre de choses, une foi bien robuste. M. Chatelain avait tant de justesse et de portée dans le coup d'œil, qu'il avait dû prévoir et prévu toutes les fautes qui ont été commises.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

(Présidence de M. Durieu.)

Audiences du 11 et du 12.

Lundi a commencé la première session des assises du département du Rhône.

A l'appel de MM. les jurés, cinq d'entre eux n'ont pas répondu; mais leurs motifs d'excuse ont été favorablement accueillis par la cour.

La première affaire qui a été jugée est celle d'une fille nommée Annette Monin, accusée d'un double vol avec effraction.

Le 14 décembre 1838, dans la matinée, la femme du sieur Bayet, imprimeur sur indiennes, demeurant chez le sieur Barle, aux Brotteaux, s'absenta de son domicile pour faire un voyage à Fontaines. A son retour, elle reconnut qu'on s'était introduit dans sa maison, et que la porte en avait été fracturée. Dans l'intérieur de son appartement, des désordres plus graves indiquaient le passage d'une apparition funeste. Les meubles étaient ouverts, les tiroirs étaient vides; un butin considérable, consistant en hardes, linge et bijoux, avait été emporté.

La police, immédiatement avertie, et guidée dans ses recherches par les soupçons des mariés Bayet, n'a pas tardé à atteindre l'auteur du vol. Une perquisition fut faite dans le domicile de la fille Annette Monin, couturière, qui depuis un mois seulement avait loué une chambre contiguë à celle des époux Bayet, et là vivait en état de concubinage. Elle eut pour résultat la découverte d'une partie des objets volés. Annette Monin, après quelques hésitations, avoua qu'instruite de l'absence des mariés Bayet, et vaincue, entraînée par les terribles séductions du besoin et de la misère, elle avait commis le vol qui lui était reproché pour donner du pain à ses enfants. Elle rendit ensuite tous les objets qu'elle avait conservés dans sa chambre et indiqua le lieu où elle avait caché le reste; mais elle soutint en même temps que personne ne lui avait prêté aide et assistance dans la perpétration du crime.

Sa persistance dans la même déclaration a fait, dans le cours de l'instruction, relâcher son concubin, qui, dans le principe, avait été arrêté, parce qu'on avait difficilement supposé l'absence de toute coopération de sa part au vol reproché à celle qui avait tout en commun avec lui.

L'accusation a été soutenue par M. Loyson. Les pleurs de l'accusée, la présence d'un enfant qui souriait sur ses genoux et la plaidoirie de M. Duchamp, son défenseur, ont pénétré les jurés d'un sentiment d'indulgence; tout en la déclarant coupable, ils ont écarté la circonstance d'effraction, et ont reconnu l'existence de circonstances atténuantes.

La réponse du jury a offert une irrégularité; la déclaration des circonstances atténuantes a été faite avec la mention : *A la simple majorité*. M. le président leur a fait observer que leur verdict ne devait pas exprimer à quelle majorité les circonstances atténuantes avaient été admises, et il les a renvoyés dans la salle de leurs délibérations pour qu'il fut rectifié sur ce point.

La cour a condamné Annette Monin à une année d'emprisonnement.

— Dans l'audience du 12, une accusation plus grave a occupé

la cour d'assises. Ce n'était plus une malheureuse femme sortie des derniers rangs de la société qui était assise sur le banc des accusés; il était occupé par un jeune homme qui a pu long-temps rêver d'un brillant avenir, qui avait pu long-temps acheter à prix d'or la satisfaction de tous ses desirs, car il en avait gagné beaucoup, comme représentant d'une opulente maison de commerce; il en avait aussi dépensé beaucoup. Quand s'était tarie la source de ses finances, les besoins, les desirs étaient restés, et la pensée du crime avait surgi dans son esprit.

Vincent Buc, ancien commis-voyageur de la maison Léon Talabot, de Toulouse, en avait été renvoyé dans le mois de mai 1837, non pas pour des actes d'improbité, mais à cause de la licence de ses mœurs qui lui avait fait perdre l'estime et la confiance des chefs de cette maison.

Le 14 août de la même année, Buc était à Lyon; il se présenta chez veuve Guérin et fils, banquiers, et demanda à négocier un effet de 920 fr. souscrit le 20 juillet précédent par Bouet, coutelier à Nîmes, à l'ordre de M. Léon Talabot.

Buc s'annonça comme voyageur de cette maison, dont le nom devait inspirer de la confiance; mais le banquier objecta qu'il était dans l'habitude de n'escompter que des effets portant la signature de quelque négociant de Lyon. Buc revint bientôt avec le billet revêtu de la signature de MM. Villet et Vallette, de Lyon, et il lui fut immédiatement escompté.

Enhardi par le succès, il voulut encore se procurer par le même moyen de nouvelles ressources.

A la même époque, au mois d'août 1837, il se présenta chez M. Andra-Fauvel pour faire escompter un billet de 950 fr., comme le précédent souscrit par le coutelier de Nîmes au profit de son ancien patron. A une objection semblable à celle qui lui avait été faite chez veuve Guérin et fils, il trouve une réponse de même genre; il choisit parmi les notables maisons de commerce de Lyon celle qui lui servirait de garantie; son choix se fixa sur celle de MM. Roux Prénat, marchands de fer à Lyon, dont le nom figura quelques instants après sur le dos du billet qui lui fut alors escompté sans la moindre difficulté.

Malgré ces noms recommandables, les effets ne furent point remboursés à leur échéance; car, sur eux, tout était faux. MM. Villet et Vallette, non plus que MM. Roux Prénat, n'avaient point donné de signatures à Vincent Buc; bien plus, il fut constaté que le coutelier de Nîmes ne savait pas signer.

Mais alors Vincent Buc avait disparu de Lyon; diverses escroqueries signalèrent son passage dans le département de l'Isère. Le département de Tarn-et-Garonne fut le terme de ses courses aventureuses; il y fut arrêté le 11 septembre dernier.

Sa culpabilité était évidente, il n'essaya pas de la contester, et indiqua comme cause des faux qu'il avait commis, l'empire de la nécessité.

Ses premiers aveux ont été répétés à l'audience. L'accusation a été soutenue par M. Demiau, substitut du procureur-général.

Me Mandrière, défenseur de Buc, a sollicité l'indulgence des jurés et de la cour en parlant de son père, honnête mais humble négociant de Tarascon, qui a commencé déjà à réparer, autant qu'il était en son pouvoir, les fautes de son fils, en désintéressant une des parties plaignantes.

Buc, grâce au bénéfice des circonstances atténuantes, a été condamné à 5 années d'emprisonnement et à 100 f. d'amende.

Lundi, dans l'après-midi, les voitures du chemin de fer passaient au lieu dit la Saulée d'Oullins, lorsqu'un chauffeur de la machine à vapeur a eu l'imprudence de mettre pied à terre. Il fut à l'instant renversé, et une roue lui passa sur le bras. De prompts secours lui ont été prodigués; mais la blessure était si grave, que l'amputation a été nécessaire. On espère cependant sauver ce malheureux.

On nous écrit pour se plaindre que le 8 mars un vicair de St-Bonaventure a fait attendre près de deux heures dans cette église trois petits enfants qu'on venait d'y apporter pour être baptisés.

La lettre exprime encore quelques griefs, mais il y a en ceci une question qui prédomine toutes les autres, c'est une question d'humanité. Laisser attendre ainsi deux heures de pauvres petites créatures dont la faiblesse réclame tant de soins, c'est manquer à ses devoirs d'homme et de chrétien.

Paris, 11 mars 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La crise ministérielle n'est pas fort avancée depuis hier. Tout ce qu'on sait, c'est que M. le maréchal Soult s'est chargé de composer un cabinet dont il sera le président, s'il parvient à faire une combinaison acceptable. On assure que le maréchal a mis pour condition formelle à son entrée au pouvoir que M. Thiers y entrerait avec lui. A son tour, M. Thiers a fait ses conditions: il a demandé la destitution d'une dizaine de hauts fonctionnaires, et désigné en même temps les hommes qu'il présenterait pour les remplacer. Ces destitutions auront-elles un caractère politique, ou bien ne sera-ce pour M. Thiers qu'une affaire de camaraderie? C'est ce qu'on saura plus tard, quand les faits seront accomplis, s'ils s'accomplissent.

On dit encore qu'avec MM. Soult et Thiers, qui occuperaient, l'un le portefeuille de la guerre, l'autre celui des affaires étrangères, M. Humann entrerait aux finances, M. d'Argout à l'intérieur, M. Villemain à l'instruction publique, M. Duchâtel au commerce, M. Dupin à la justice, M. l'amiral Jacob à la marine. Voilà un cabinet dont on faisait circuler hier soir la liste dans plusieurs salons, et qui paraissait accueillie avec assez de faveur. On ajoutait que les chefs de ce cabinet, qui n'aura peut-être d'autre existence que celle que nous lui donnons ici, avaient formellement déclaré que M. Odilon-Barrot serait porté par eux à la présidence de la chambre. Ce projet pourrait bien avoir pour but de se débarrasser d'un adversaire redoutable, et de désorganiser l'opposition en lui enlevant son chef.

M. Cuny, légitimiste, rallié au ministère défunt, dont le chef fut un de ceux qui envoyèrent à la mort le maréchal Ney, M. Cuny a été nommé, comme on sait, à Epinal, en remplacement de M. Perrin, de l'opposition.

Le *Franc parleur* de la Meuse proteste à cette occasion contre les vices du système électoral. « C'est un carliste, s'écrie le *Franc parleur*, c'est un carliste que nous envoyons à la chambre nous représenter, et il n'y a pas vingt carlistes dans l'arrondissement! Qui se serait attendu à voir réparaître sur la scène politique un des trois cents de Villèle, un des membres de la chambre introuvable, l'homme qui a voté la loi d'amour, la loi du droit d'aïnesse et bien d'autres de ce genre?... »

Jamais la ville d'Epinal n'a présenté un aspect aussi triste que lorsque la nouvelle de cette élection s'est répandue.

— M. Dupin a mis, dit-on, de singulières conditions à l'acceptation du portefeuille qui lui était offert. Il voulait, disait-il, que son frère entrât avec lui dans le cabinet et qu'on lui confiât le département de la marine. Ce n'est pas tout: il exigeait que M. Philippe Dupin, son frère, l'un des avocats les plus occupés du barreau de Paris, fût nommé en son lieu et place procureur-général à la cour de cassation.

De cette manière, se disait sans doute M. Dupin, si quelque malheur m'arrive, je retrouverai toujours une fiche de consolation.

M. Philippe Dupin, à qui on parlait de ces arrangements de famille, disait, il y a deux jours: « Je vois bien tout ce que mon frère aurait à gagner à cela, mais je vois aussi tout ce que j'aurais à y perdre. Je pourrais rendre le fauteuil de procureur-général tel qu'on me l'aurait donné; mais qui me rendrait mon cabinet tel que je l'aurais quitté? » A la cour, on s'est beaucoup amusé des petits calculs de M. Dupin, et les rieurs n'ont pas été de son côté.

— Les fidèles défenseurs du cabinet du 15 avril se ménagent déjà la possibilité d'un rapprochement avec le nouveau ministère.

« Il n'est pas dans notre pensée, dit la *Revue de Paris*, d'entraver le gouvernement et de mettre le moindre obstacle à la formation d'un ministère qui ne rencontrera déjà que trop d'obstacles. *Quoi qu'il soit*, il nous trouvera prêts à le soutenir s'il le reste sur la route de l'ordre. »

Quoi qu'il en soit! On voit que la *Revue de Paris* n'est pas disposée à rester sur la route avec le bagage du ministère défunt.

— M. le duc de Broglie a été appelé hier chez le roi. Dans son entrevue avec S. M., M. le duc de Broglie a exprimé au roi ses regrets profonds de ne pouvoir en ce moment faire partie d'aucune combinaison ministérielle. Les motifs de son refus sont tout personnels.

On assure que M. le duc de Broglie va partir dans quelques jours avec ses enfants pour l'Italie.

(Journal des Débats.)

— Quelques tentatives de désordre ont eu lieu hier soir, vers minuit, dans le quartier des écoles. Une bande d'individus, la plupart vêtus en blouse, portant un drapeau tricolore, ont parcouru le quartier latin, en criant: *Vive la république! à bas Louis-Philippe!* Ils sont entrés dans plusieurs cafés pour provoquer les jeunes gens qui s'y trouvaient à se joindre à eux pour faire une émeute. On assure que des sergents de ville et des gardes municipaux en station sur la place de l'Ecole-de-Médecine sont restés inactifs en présence de ces manifestations. Il est inutile de dire que la jeunesse de nos écoles ne s'est pas laissée prendre au piège qui lui était tendu et qu'elle n'a pas voulu donner à la police la satisfaction qu'elle cherchait. On a sans doute renoncé à exploiter cette tentative de troubles, car, ce matin, ni le *Moniteur*, ni le *Journal des Débats*, n'en font aucune mention. On dit qu'un des vaincus du 15 avril, en apprenant que les écoles ne s'étaient pas émuës aux cris de *vive la république*, n'a pu retenir cette exclamation: « Mais la jeunesse est donc aussi coalitionnée! »

— Toutes les nouvelles que nous recevons des départements annoncent qu'on y a appris avec plaisir le triomphe de l'opposition dans les élections et la déroute ministérielle qui s'en était suivie.

P. S. — Toute la journée s'est passée en allées et venues de la part des aspirants au ministère, ou des meneurs que chaque parti a mis en route pour faciliter ou entraver la réorganisation du cabinet. Le roi mande auprès de lui beaucoup de monde, et dans un but que nous ne cherchons pas à deviner, car il ne nous serait pas permis de nous expliquer à cet égard; il paraît vouloir s'entourer de l'avis d'un grand nombre d'hommes politiques. On dit que M. Odilon Barrot a été mandé auprès de lui cet après-midi.

Les députés continuent à arriver à Paris. On a déjà reçu, à la questure de la chambre, environ cent cinquante adresses. Les électeurs dont les mandataires ne sont pas encore partis pour Paris ne sauraient trop hâter ce départ. Les premières opérations de la chambre seront très-importantes; il y a des vérifications de pouvoirs qui amèneront des débats très-animés, et donneront lieu à des annulations d'élections. Il faut donc que tous les députés soient à leur poste, afin que les questions qui se présenteront les premiers jours soient résolues d'une manière conforme à l'esprit de la nouvelle majorité.

On a encore parlé aujourd'hui d'une prorogation de la chambre au 15 avril pour donner au nouveau cabinet le temps de s'organiser et de préparer les premiers travaux de la session. Ce bruit ne paraît pas fondé. M. Thiers a déclaré que, s'il arrivait au pouvoir, il était en mesure de saisir de suite la chambre de questions assez graves pour occuper son activité et l'empêcher de perdre son temps.

Pendant toute la journée, les hôtels de MM. Soult et Thiers ont été assiégés par les visiteurs. Nous n'avons pas besoin de dire ce qu'il en faut conclure.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

AIN.	Pont-de-Vaux.	MM. Jossierand.	M
	Bourg.	Bernard.	M
	Trevoux.	Perrier.	M
	Belley.	D'Angeville.	M
	Nantua.	Girard (de l'Ain).	M
SAÛNE.	Laon.	Desabes.	O
	Chauny.	Odilon Barrot.	O
	Saint-Quentin.	Fould.	O
		Vivien.	O
	Vervins.	Quinette.	O
	Soissons.	Lherbette.	O
	Château-Thierry.	De Sade.	O
ALLIER.	Moulins.	Meilheurat.	M
	Lapalisse.	Moulin de Bord.	O
	Gannat.	Raynaud.	O
	Montluçon.	Tourret.	O
ALPES (B.).		Gravier.	M
ALPES (H.).	Sisteron.	Leydet (général).	O
	Embrun.	Allier.	O
	Gap.	d'Hauterive.	M
ARDÈCHE.	Privas.	Rampon.	O

	Tournon.	Boissy-d'Anglas.	M
	Annonay.	Tavernier.	O
	Joyeuse.	Mathieu.	O
ARDÈNES.	Mezières.	Oger.	O
	Rethel.	Claudel.	O
	Sedan.	Cunin-Gridaine.	M
	Vouziers.	Lavocat.	M
ARRIÈGE.	Pamiers.	Saintenac.	M
	Foix.	Dugabé.	O
	Saint-Girons.	Pagès.	O
AUBE.	Troyes.	Stourm.	M
	Bar-sur-Seine.	Mesgrigny.	O
	Nogent-sur-Seine.	Dementie.	O
	Bar-sur-Aube.	Armand.	M
AUDE.	Carcassonne.	Ressigeac.	M
		Mathieu de la Redorte.	M
	Castelnau-dary.	Dejean.	O
	Limoux.	Peyre.	O
	Narbonne.	Espéronnier.	M
AVEYRON.	Rodez.	Merlin.	M
	Saint-Affrique.	Vergnes.	M
	Espalion.	Guizard.	M
	Milhan.	Nogaret.	O
	Villefranche.	Cibiel.	M
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Marseille.	Berryer.	M
		Reynard.	O
		De Suriau.	O
	Aix.	Thiers.	O
	Arles.	De Grilles.	M
	Tarascon.	Gras-Préville.	O
CALVADOS.	Caen.	Aumont-Thiéville.	O
		De Tilly.	M
	Bayeux.	Desbameaux.	O
	Falaise.	Leclère.	M
	Lisieux.	Guizot.	O
	Vire.	Deslongrais.	O
	Pont-l'Évêque.	Thil.	O
CANTAL.	Saint-Flour.	Dessaret.	M
	Aurillac.	Bonnefous.	M
	Mauriac.	Salvage.	M
	Murat.	Teillard-Nozerolles.	M
CHARENTE.	Angoulême.	Albert.	O
	Barbezieux.	Tesnière.	M
	Cognac.	Hennessy.	M
	Confolens.	Laboissière.	O
	Ruffec.	Mimaud.	M
CHARENTE-LA ROCHELLE.		Rasteau.	M
INFÈRE.		Chassiron.	M
	St-Jean-d'Angely.	Desmortiers.	M
	Jonzac.	Duchâtel.	O
	Marennes.	Vte Chasseloup-Laubat.	M
	Rochefort.	Tupinier.	M
	Saintes.	Dufaure.	O
CHER.	Bourges.	Mater.	O
		Larochefoucauld-Lianc.	M
	Saint-Amand.	Jaubert.	O
	Sancerre.	Duvergier de Hauranne.	O
CORRÈZE.	Tulle.	Valon.	O
	Brives.	Rivet.	O
	Uzerche.	Gautier d'Uzerche.	M
	Ussel.	De Sahune.	O
CORSE.	Ajaccio.		
	Bastia.		
CÔTE-D'OR.	Dijon.	Saunac.	M
		Tournoier.	O
	Baune.	Mauguin.	O
	Semur.	Valout.	M
	Châtillon.	Petot.	M
CÔTES-DU-NORD.	Saint-Brieuc.	Tueux.	O
	Saint-Brieuc.	Armer.	M
	Dinan.	Dutertre.	O
	Guingamp.	Lécorrec.	O
	Lannion.	Thiard.	O
	Loudéac.	Glais-Bizoin.	O
CREUSE.	Guéret.	Leyraud.	O
	Aubusson.	Cornudet.	M
	Bourganeuf.	Emile de Girardin.	M
	Boussac.	De Saint-Horrent.	M
DORDOGNE.	Périgueux.	De Marcellac.	M
	Excideuil.	Bugeaud.	M
	Bergerac.	Durand de Corbiac.	M
	Lalinde.	Garraube.	O
	Nontron.	Du Sollier.	O
	Ribérac.	Debelleye.	M
	Sarlat.	Marquis de Malleville.	M
DOUBS.	Besançon.	De Magnoncourt.	O
		Véjux.	M
	Baume.	Clément.	M
	Montbéliard.	Tourrain-Silas.	M
	Montarlier.	Jouffroy.	M
DRÔME.	Valence.	Béranger.	M
	Romans.	Giraud.	M
	Crest.	Monnier de la Sizeranne.	M
	Montélimart.	De Gasparin.	M
EURE.	Evreux.	Truttat.	O
	Verneuil.	Boyer de Peyreleau.	O
	Les Andelys.	A Passy.	O
	Bernay.	Leprévost.	O
	Louviers.	H. Passy.	O
	Pont-Audemer.	Hébert.	O
	Brionne.	Dupont (de l'Eure).	M
EURE-ET-LOIR.	Chartres.	Charles.	M
	Châteaudun.	Raimbault.	M
	Dreux.	Desmousseaux de Givré.	M
	Nogent-le-Rotrou.	De Salvandy.	M
FINISTÈRE.	Brest.	Lacroze.	M
	Lesneven.	Em. de Las Cases.	M
	Châteaulin.	Goury.	M
	Quimper.	De Carné.	M
	Morlaix.	Pitot du Hellez.	M
	Quimperlé.	Guilhem.	M
GARD.	Nîmes.	Béchar.	M
		Teuton.	O
	Alais.	De Chapel.	O
	Uzès.	Teste.	O
GARONNE (HAUTE-).	Saint-Hippolyte.	Chabeau-Latour.	O
	Toulouse.	Joly.	O
		De Valmy.	O
	Muret.	Lespinasse.	O
	St-Gaudens.	Rémusat.	O
	Villefranche.	Amilhat.	O
GERS.	Auch.	Sabat.	O
	Condom.	Barada.	O
	Lectoure.	Persil.	O
	Lombez.	Salvandy.	O
	Mirande.	De Panat.	O
		Lacave-Laplagne.	O

GIRONDE.	Bordeaux.	M	O	MOSELLE.	Ploërmel.	M	O	De Sivry.	M	O	Bolbec.	M	O	Vitet.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Paixhans.	M	O	Dieppe.	M	O	Bérigny.	M	O
	—				—											
Bazas.	—	M	O	—	—	M	O	Parant.	M	O	Neufchâtel.	M	O	Marq. Chasseloup Laubat.	M	O
	—				—											
Blaye.	—	M	O	—	—	M	O	Charpentier.	M	O	Yvetot.	M	O	Desjobert.	M	O
	—				—											
Lesparre.	—	M	O	—	—	M	O	D'Hunolstein.	M	O	Saint-Valery.	M	O	Anisson-Duperron.	M	O
	—				—											
Libourne.	—	M	O	—	—	M	O	Ladoucette.	M	O	Niort.	M	O	Mallet.	M	O
	—				—											
La Réole.	—	M	O	—	—	M	O	Schneider.	M	O	Melle.	M	O	Arnaudet.	M	O
	—				—											
Montpellier.	—	M	O	—	—	M	O	Manuel.	M	O	Parthenay.	M	O	Auguis.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Champlâtreux.	M	O	Bressuire.	M	O	Tubert.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Dupin.	M	O	Amiens.	M	O	Caumartin.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Lafond.	M	O	—	M	O	Gauthier de Rumilly.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Delospaul.	M	O	Abbeville.	M	O	Estancelin.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Lestibondo.	M	O	—	M	O	Renouard.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Hennequin.	M	O	—	M	O	Blin de Bourdon.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Montozon.	M	O	—	M	O	Cadeau d'Acy.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Martin (du Nord.)	M	O	—	M	O	De Beaumont.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Roger (du Nord.)	M	O	—	M	O	Vicomte Decazes.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Staplande.	M	O	—	M	O	Marquis de Dalmatie.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Taillandier.	M	O	—	M	O	Bernadot.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Corne.	M	O	—	M	O	De la Combe.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Dumont.	M	O	—	M	O	Espigat.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Marchant.	M	O	—	M	O	Janvier.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Warein.	M	O	—	M	O	Léon de Malleville.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Danse.	M	O	—	M	O	Faure d'Ere.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Mornay.	M	O	—	M	O	Duprat.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Lemaire.	M	O	—	M	O	Rosamel.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Legrand.	M	O	—	M	O	A. Denis.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	De l'Aigle.	M	O	—	M	O	Emmanuel Poule.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Mercier (baron).	M	O	—	M	O	Boulay.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Corcelles.	M	O	—	M	O	Pascal.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	His.	M	O	—	M	O	Poncet.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Gignon de la Bertrie.	M	O	—	M	O	Meynard.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Lemercier.	M	O	—	M	O	De Grente.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	De Tracy.	M	O	—	M	O	Mottet.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Ballot.	M	O	—	M	O	Isambert.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Esnauld.	M	O	—	M	O	Chaigneau.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Harlé.	M	O	—	M	O	Chambolle.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Delbecque.	M	O	—	M	O	Guyet-Desfontaines.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	D'Hérambault.	M	O	—	M	O	Luneau.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Armand.	M	O	—	M	O	Drault.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Le Serg de Monneceve.	M	O	—	M	O	Martinet.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Piéron.	M	O	—	M	O	Général Demarçay.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	François Delessert.	M	O	—	M	O	Nozereau.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Dessaigne.	M	O	—	M	O	Junyen.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Jouvet.	M	O	—	M	O	Talabot.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Chabrol.	M	O	—	M	O	Pétiniaud.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Combaresle.	M	O	—	M	O	Maurat-Balangère.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Giroud de Langlade.	M	O	—	M	O	Coraly.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Berger.	M	O	—	M	O	Tissie.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Rosamel.	M	O	—	M	O	Cuny.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Lavielle.	M	O	—	M	O	Dieudonné.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Chégaray.	M	O	—	M	O	Gauguier.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Daguenet.	M	O	—	M	O	Bresson.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Pédre-Lacaze.	M	O	—	M	O	Doublat.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Liadières.	M	O	—	M	O	Larabit.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Dintrans.	M	O	—	M	O	Chastellux.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Colomès.	M	O	—	M	O	Cormenin.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Gauthier d'Hauteserve.	M	O	—	M	O	Vuitry.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Arago.	M	O	—	M	O	Baumes.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Garcias.	M	O	—	M	O	457 élections sont connues.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Parès.	M	O	—	M	O	202 appartiennent au ministère.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Carl.	M	O	—	M	O	255 appartiennent à l'opposition.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Martin.	M	O	—	M	O	L'opposition se compose du centre gauche, du centre droit,	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Schauenburg.	M	O	—	M	O	de l'opposition (nuance Barrot), de l'opposition extrême, de	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Saglio.	M	O	—	M	O	l'opinion radicale et des légitimistes.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Hallès.	M	O	—	M	O	Le centre droit compte 26 membres ; il se compose de MM.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Dietrich.	M	O	—	M	O	Dejean.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Hammann.	M	O	—	M	O	Hébert.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Kœchlin.	M	O	—	M	O	Rémusat.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Golbéry.	M	O	—	M	O	Duvergier de Guizot.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Pflieger.	M	O	—	M	O	Hauranne.	M	O
	—				—											
—	—	M	O	—	—	M	O	Struc.	M</							

Benoit. Colomès. Junyen. Général Leydet.
Nicod. Kœchlin. Tissé.

L'extrême opposition compte 10 membres; elle se compose de MM.

Legorrec. Dupont (Eure). Bachelu. Mathieu (Saône-
Thiard. Joly. Chapuys-Mont- et-Loire).
Laffitte. Arago. laville. Portalis.

L'opinion radicale se compose de MM.

Garnier-Pagès. Carnot. Cormenin. Martin (Strasb.).

Enfin le parti légitimiste compte 23 membres; il se compose de MM.

Dugabé. Lespinasse. Durosier. Chabrol.
Berryer. De Panat. Calémar de Blin de Bour-
De Surian. De Larcy. Lafayette. don.
Gras-Préville. Debès. A. Labouderon. Bernadou.
Valon. D'Andigné de la naye. Espigat.
Bécharde. Chasse. Hennequin. Pétinaud.
De Valmy. Saintenac. De Staplande.

RÉSUMÉ.

Voix ministérielles,
Voix de l'opposition:
Centre droit,
Centre gauche,
Opposition,
Opposition extrême,
Légitimistes,

202

255



2 élections à connaître,

2

Total égal au nombre des députés, 459
Si nous nous étions trompés sur la nuance politique de quel-
ques députés, nous sommes tout prêts à admettre les réclamations.

Extérieur.

HANOVRE, 28 février. — Les députés persistent à ne pas se rendre à la deuxième chambre des états, et de nouvelles élections ne se font nulle part. On ne veut pas reconnaître la constitution de 1819, partout on se déclare pour la conservation de celle de 1833. Les impôts et le budget devront être réglés avant le 1^{er} juillet prochain; mais il est probable que les états actuels seront dissous avant cette époque et sans avoir rien fait. On ignore si des arrestations auront lieu. La volonté du cabinet est, dit-on, inébranlable. (Gazette d'Elberfeld.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

LIBRAIRIE.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE PÉLAGAUD ET LESNE,
Rue Mercière, 26.

ANNUAIRE

Administratif, Statistique et Commercial,
POUR L'ANNÉE 1839,

AVEC UN

INDICATEUR GÉNÉRAL

DES HABITANTS DE LYON ET DES FAUBOURGS,

Contenant 25,000 adresses.

Un fort volume grand in-8° de plus de 600 pages.

BOURSE DE PARIS DU 11 MARS.

Cinq pour cent.	103 45	108 45	108 45	108 45
Quatre pour cent.	79 15	79 15	79 15	79 15
Trois pour cent.	99 65	99 65	99 65	99 65
Rentes de Naples				

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1294) Le samedi seize mars mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, secrétaires, tables, guéridons, chiffonniers; le tout en acajou, et à dessus de marbre; glaces, pendules, chaises, fauteuils, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.
GANDIL.

Etude de M^e Laurens, avoué à Lyon, rue Saint-Etienne, 4.

Adjudication définitive de bâtiments dans lesquels se trouvent un moulin à ouvrir la soie et une source d'eau qui fait mouvoir ledit moulin, et d'un pré et dépendances; le tout situé à Givors, et saisi sur le sieur Guillaume Combette et Brigitte Sauton sa femme.

Cette adjudication sera tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi seize mars mil huit cent trente-neuf, à midi. (1771)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1769) Le dimanche dix-sept mars mil huit cent trente-neuf et jours suivants, il sera procédé, sur les lieux ci-après désignés, à la vente en détail d'une belle propriété située à Cailloux-sur-Fontaines près Lyon, à un quart d'heure de distance des bords de la Saône et dans un site des plus riants. Elle se compose : 1^o de vastes bâtiments de maître formant deux corps de logis avec cour ayant salle d'ombrage et fermée par une barrière en fer; 2^o de vaste cour, avec chapelle, jardin complanté d'arbres à fruits, avec bassin et jet d'eau au milieu; une autre pièce d'eau et pompe; plusieurs salles d'ombrage en belle charmie et platanes, le tout clos de murs; 3^o d'un vaste verger complanté d'arbres à fruits, cour entre le verger et les bâtiments; 4^o de plusieurs pièces de terre, vignes, bois taillis et de haute futaie, situés dans le village ou aux environs, le tout de la contenance d'environ dix hectares (100 bichères environ, ancienne mesure locale).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, et sur les lieux, à M^e Viguet, notaire à Fontaines.

(1762) A VENDRE. — Une maison avec jardin, cour et verger contigus, de la contenance de 17 ares 25 centiares, située à St-Cyr au Mont-d'Or, montée de la Grande-Charrière, près la place.

Cette vente aura lieu aux enchères, le 20 mars 1839, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M. Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1, dépositaire des titres de propriété, et autorisé à traiter avant le jour indiqué pour l'adjudication.

(1768) A LOUER de suite. — Une belle maison bourgeoise, meublée ou non, avec de vastes jardins et dépendances, située à la Guillotière, à dix minutes de l'église.

S'adresser à M^e Victor Coste, notaire, à Lyon, rue Neuve, n^o 7.

(1772) A VENDRE. — Un fonds de mercerie bien achalandé et très-avantageusement situé, dans un bon quartier et sur l'une des principales places de cette ville.

S'adresser, pour connaître le prix et les conditions de la vente, à M^e Bertin, notaire, place de la Préfecture, n^o 7, chargé du placement de nombreux capitaux et de la vente de terrains propres à construire, situés à la Guillotière et dans le quartier Perrache.

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n^o 17.

S'adresser, dans le magasin, à M^{lles} Giroud sœurs, ou à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n^o 4, chargé de traiter.

ANNONCES DIVERSES.

(6379) A VENDRE. — Un fonds de café-cabaret, très-ancien et bien achalandé, rue Tramassac, n^o 54. Les propriétaires, étant dans l'intention de se retirer, désirent le céder. S'y adresser.



L'OLEINE DE GUERLAIN, qu'il ne faut pas confondre avec les nombreuses imitations qu'elle a fait surgir, et que l'on a vulgarisées sous toutes les dénominations en ine, à l'avantage d'agir tout favorablement sur la peau sans lui causer la moindre altération; elle la blanchit, l'adoucit et la préserve du hâle et des gerçures; son parfum délicieux porte un cachet de distinction qui lui a valu la faveur exclusive du monde élégant. — Dépôt, à Lyon, chez M. Bretonville, coiffeur, place des Terreaux. — On trouve aussi chez Guerlain la CRÈME DE CYDONIA, préparation toute nouvelle pour fixer et lustrer les nattes et les bandeaux. (3614—811)

(6378) A LOUER. — Maisons de campagne près de la ville, dans une position agréable, réunissant tout ce qu'on peut désirer à la campagne.

S'adresser à M. Mottet, quai de Serin, n^o 17.

2^e RÉGIMENT DE LANCIS.

La place de maître-sellier devant être vacante au 1^{er} avril, un concours sera ouvert du 20 au 25 mars courant. Se présenter d'avance, chef M. Jolliot, chef d'escadron audit régiment, rue de la Liberté, 3, pour prendre connaissance des conditions. (6380)

(6375) A VENDRE pour cause de cessation de commerce. — Fonds d'herboriste très-bien agencé.

S'adresser à M. Balandrin, droguiste, rue de l'Enfant-qui-Pisse, à Lyon.

(8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère.

S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(6368) A VENDRE. — Le café de la Table-Ronde, bien agencé et achalandé, situé à la Guillotière, dans une jolie position.

S'adresser à M. Joly, propriétaire dudit café, place des Pères, vis-à-vis l'église, à la Guillotière.

(6376) A VENDRE. — Magasin de rubans très-bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser à M. Fore-Boudret, marchand de mercerie, à l'angle de la rue St-Côme et de la place de l'Herberie.

(6381) A LOUER de suite. — Plusieurs appartements bourgeois, à Villeurbanne, sur le département du Rhône, près l'arrivée des omnibus, garnis ou non garnis, avec salle de bains, promenade dans un vaste jardin, et la jouissance de salles d'ombrage.

S'adresser à M. Lornage, à la Guillotière, rue de la Croix, n^o 21, ou sur les lieux, rue Mon-Chat, n^o 3.

VENTE VOLONTAIRE POUR CESSATION DE COMMERCE, AU PRIX DE FABRIQUE, Rue Lafont, n^o 2.

Bronzes en tout genre, plaqué, tableterie, bijouterie dorée et de deuil, flacons, cravaches, cannes, éventails, portefeuilles, jeux divers, tabatières fines, brosses, peignes, articles de chasse, bretelles, chaussures pour femme, jouets d'enfant, parfumerie, etc. (6383)

(6382) AVIS A MM. LES CAPITALISTES.

On demande un capitaliste associé pour une opération qui produirait des bénéfices immenses avec peu de capitaux, soit en Savoie, soit en Italie.

S'adresser franco, pour les renseignements, à M. K., poste restante, à Lyon.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours : à Villefranche, chez M^{me} veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalon, chez M^{me} veuve Grosperre.

Le dépôt de la PÂTE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n^o 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité. (2074)

ENCRE MERVEILLEUSE DE GOUYNEAU.
Dépôt central, pour la France et l'étranger, au cabinet littéraire de la rue St-Marcel, n^o 9, à Lyon.
Prix : 2 fr. le litre. (10031)

(6341) A VENDRE, pour cause de cessation de commerce. — Un fonds de café situé aux Brotteaux.

S'adresser à M. Souhard, coiffeur, place du Plâtre.

SÉCURITÉ.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,
Autorisée par ordonnance du roi en date du 15 mars 1838.
CAPITAL SOCIAL :

Cinq millions de francs.

Les assurances à l'étranger sont interdites par les statuts.

S'adresser à M. Roussel jeune, rue des Augustins, au 2^e. (10039)

LE FLACON : 2 FR. 25 C. — LA BOITE : 1 FR. 50 C.

SIROP ET PÂTE

DE MOU DE VEAU

AU LICHEN D'ISLANDE,

Par P. GAGE, pharmacien, rue Grenelle-St-Germain, 13, à Paris.

Contre les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, et surtout contre la phthisie pulmonaire. Chaque préparation portera la signature PAUL GAGE. — Dépôts dans les pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et Sarret, à Lyon; Michel, à Tarare.

P. S. On trouve aussi aux adresses ci-dessus le TAFFETAS GOMME pour les cors et durillons, de M. Paul Gage, pharmacien à Paris. (3627—816)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dans le traitement de ces maladies, et le plus sûr remède pour détruire totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent l'ignorance et la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, près des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)